

« DJANGO »

UN FILM D'ETIENNE COMAR

MEMOIRES TSIGANES

RESUME

Ce dossier pédagogique est proposé par le Centre de Médiation des Gens du Voyage dans le cadre du projet « Mémoires Tsiganes ». Ce dossier offre une grille de lecture du film « Django » de Etienne Comar, qui relate l'incroyable destin du Tsigane Django Reinhardt pendant la seconde guerre mondiale. On y découvre un musicien au sommet de son art, contraint de fuir, à l'heure où sa communauté fait l'objet d'une mesure d'extermination aux quatre coins de l'Europe.

2020

« Django » d'Etienne Comar :

Guitare à la main face à l'horreur du génocide

1. Présentation du film



Titre :

Réalisateur :

Sujet :

Date de sortie:

Durée :

Musique de :

Lieu du tournage :

Django Reinhardt : Effectuez une recherche sur Django Reinhardt et sa place dans le milieu du Jazz Manouche. Rédigez une courte présentation de ce musicien emblématique :



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche info – Les Tsiganes, cibles des nazis pendant la 2^{ème} Guerre Mondiale

La Seconde Guerre Mondiale représente une étape charnière de l'histoire de l'Europe, où le racisme et la propagande ont mené à une entreprise d'extermination méthodique de groupes humains. Parmi les cibles des nazis, il y avait la population juive d'Europe, mais aussi la vaste communauté de ceux qu'on appelle les « Tsiganes ». A l'époque, le terme « Tsiganes » était utilisé pour désigner indistinctement les groupes et populations nomades, que l'on appelait aussi entre autres les Gitans, les Bohémiens, les Manouches ou encore les Romanichels.

Pendant la seconde guerre mondiale, la communauté Tsigane a donc fait l'objet d'une mesure d'extermination totale. Le seul fait d'être Tsigane constituait alors un crime suffisant pour être vilipendé, pourchassé, enfermé, assassiné – et ce, quel que soit l'âge des personnes appréhendées.

Fichés au travers du régime de la feuille de route en Belgique, et de celui (très similaire) du carnet anthropométrique en France – où ils furent également recensés dans les années 30 puis parqués dans des camps d'internement dès 1940 –, les Tsiganes furent particulièrement faciles à identifier pour l'invasisseur nazi. Les familles raflées ont alors été acheminées en nombre vers des camps d'extermination, dont Auschwitz-Birkenau.

La tentative d'extermination qui a ciblé les Tsiganes a été menée à l'échelle européenne, à des degrés variables suivant les lieux. Dans certains pays, le plan mortifère des nazis aura réussi à anéantir la quasi-totalité de la population tsigane. Quant à ceux qui ont survécu à l'occupation allemande, ils ont fait l'expérience de l'internement, de la déportation, du travail forcé, de la famine et de la terreur. A la fin de la guerre, le dessein des nazis avait décimé la communauté tsigane à travers l'Europe. Selon les sources, la guerre aurait coûté la vie à plus d'un demi-million d'entre eux, et la moitié des victimes étaient âgées de moins de 14 ans au moment de leur décès.

3. Analyse du film « Django »

3.1. Le film et ses messages

Résumez le film et son récit en quelques lignes (clarifiez le lieu, le temps, les personnages et l'action)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A votre avis, quels sont les objectifs du réalisateur à travers ce film ? Quels messages et valeurs tente-t-il de mettre en avant ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.2. La place de la musique

Dans le film, nous sommes surtout confrontés à la musique de Django Reinhardt, du jazz manouche. On réalise que de tous les côtés, la musique joue un rôle très important en temps de guerre.

D'après vous, quelle est le rôle de la musique dans ce film ?

(1) Pour Django Reinhardt :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

(2) Pour l'occupant allemand :

.....
.....
.....
.....
.....
.....



La musique de Django, qu'on l'appelle le swing ou le jazz manouche, revigore les cœurs, ouvre au lâcher-prise, écarte les tables et les chaises pour faire danser les gens. Une expression de liberté dont l'occupant allemand est loin d'être friand. Il n'empêche : Django ne plie pas aux règles musicales exigées par les nazis et choisit, encore et encore, la voie de la liberté.

La musique, comme la plupart des formes d'art, est souvent perçue comme vecteur de liberté. L'usage qui en est fait dans le film « Django » en est particulièrement emblématique. Rédigez un texte personnel dans lequel vous présentez la musique (un genre, un artiste, un album ou une chanson précise) qui est votre symbole personnel et artistique du sentiment de liberté.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche info – France : les camps d'internement pour Tsiganes

En avril 1940, c'est-à-dire avant même l'invasion allemande, la république française décida de sédentariser les Tsiganes. Les autorités décrétèrent l'interdiction de circuler et l'assignation à résidence de tous les « nomades », considérant que leur circulation représentait « pour la défense nationale et la sauvegarde du secret un danger qui doit être écarté ». Le 4 octobre 1940, les nazis diffusèrent une ordonnance visant les Tsiganes, avec l'instruction de les parquer dans des camps d'internement gérés par des policiers français.

Une trentaine de camps ont vu le jour, dont 25 étaient réservés exclusivement aux Tsiganes, et le reste aux Juifs et aux Tsiganes simultanément ou successivement. Au total, environ 6000 hommes, femmes et enfants Tsiganes, rendus facilement identifiables par leurs carnets de circulation, ont été enfermés dans ces camps. Très vite, la surpopulation, la négligence et le manque de moyens y firent émerger une insalubrité qui s'installa durablement, aggravant au fil des mois les conditions de survie dans les blocs où les détenus étaient amassés.

Le camp de Montreuil-Bellay

Le plus grand de ces camps pour nomades en France fut celui de Montreuil-Bellay (Département Maine-et-Loire). Il s'agissait d'un camp pour « individus sans domicile fixe, nomades et forains, ayant le type romani ». Ouvert du 8 novembre 1941 à janvier 1945, le site de Montreuil-Bellay a enfermé de nombreuses familles de Tsiganes belges, seconde nationalité la plus représentée après les français. Au total, 3000 à 4000 Tsiganes séjournèrent ou transitèrent par ce camp.

La fin de la guerre n'a toutefois pas signifié la fin des souffrances des détenus de Montreuil-Bellay. Une fois le camp évacué en janvier 1945, la plupart des détenus ont été conduits vers d'autres camps, notamment celui de Jargeau et d'Angoulême. Le dernier camp d'internement ne fut fermé qu'en 1946, soit plus d'un an avant la fin officielle de la guerre !

Récemment, l'existence de ce camp et les souffrance endurées par les Tsiganes à Montreuil-Bellay ont été reconnues par la France, en la personne du Président François Hollande, qui a inauguré en octobre 2016 un mémorial édifié sur le site de Montreuil-Bellay. Ce discours reconnaissait ainsi officiellement la participation de la France dans les persécutions dont les Tsiganes ont été victimes durant la seconde guerre mondiale.

Fiche info – Le système de fichage et de surveillance des Tsiganes

En France, dès 1912, les nomades sont contraints au régime du carnet anthropométrique. Celui-ci reprenait leurs empreintes digitales, leurs photographies de face et de profil, ainsi qu'un rapport descriptif détaillé de leur personne. Ils étaient contraints de faire viser leur carnet dans chaque commune où ils séjournaient. Ceux qui cherchaient à échapper à ce système s'exposaient à de lourdes peines prévues pour combattre le délit de « vagabondage ». En France, le système du carnet anthropométrique est remplacé en 1969 par celui du livret de circulation, qui ne fut aboli que récemment, en 2017.

En Belgique, un système très similaire a été introduit à partir de 1933 avec le système dit de la « feuille de route », qui soumettait également les nomades à l'identification par la photographie et la dactylographie. Durant l'occupation allemande, la Police (belge) des Etrangers émit la circulaire du 12 décembre 1941, qui remplace la feuille de route par une « carte de nomade ». Dès le 21 janvier 1942, le port de la carte de nomade devient obligatoire pour tous les Tsiganes âgés de 15 ans accomplis. Elle est valable trois mois et doit être visée tous les 5 du mois dans la gendarmerie la plus proche du lieu de séjour. Il fallut attendre les années 70 pour une abolition de ce système de carte de nomade.

3.2. Analyse de quelques scènes

La scène d'ouverture du film : la première scène du est difficile à regarder. Elle est pourtant à l'image du traitement réservé aux Tsiganes pendant la deuxième guerre mondiale. Hommes, femmes, enfants, vieillards, personne n'échappait au dessin meurtrier des allemands.



Description de la scène :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si les autorités nazies semblent friandes de la musique de Django Reinhardt, cette appréciation n'est pas dénuée d'une grande ambiguïté. Qu'est-ce qui semble leur poser problème dans l'univers musical de Django ? Une scène en particulier l'illustre dans la première partie du film, décrivez-la. (~~10.30-12.00~~ OU ~~13.00-14.00~~)



.....

.....

.....

.....

.....

.....

17.45 – Lors d'une conversation avec Louise, Django se défend d'être si peu concerné par ce qui se trame autour de lui : « Ce n'est pas ma guerre ça, c'est la guerre des Gadjés. Nous les Tsiganes, on n'a jamais fait la guerre. » Comment comprenez-vous cette phrase ?



.....

.....

.....

.....

.....

.....

Plusieurs protagonistes tentent de mettre Django en garde sur les risques qu'il encoure en cette période de guerre, particulièrement en tant que Tsigane. Mais Django y reste longtemps hermétique. A quel moment semble-t-il prendre véritablement conscience du danger qui le menace ? Quelles démarches entreprend-il alors pour échapper aux officiers allemands qui tentent de l'envoyer en Allemagne de force ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche info – assignation à résidence et camps d'internement

La « zone militaire rattachée à Bruxelles » : Suite à la Convention d'Armistice du 22 juin 1940, la France a été divisée en zones : zone libre, zone d'occupation allemande, zone d'occupation italienne, zone interdite... Et zone militaire rattachée au commandement allemand de Bruxelles. Cette dernière correspond à une zone géographique que les Allemands considèrent volées par Louis 14. Le Reich cherche à s'emparer du territoire des Pays-Bas, de la Belgique et du Nord-Pas-de-Calais. Sous l'occupation, cette région du nord de la France, considérée comme ethniquement acceptable par les nazis car habitées de nombreux flamands, fait donc partie de la zone militaire rattachée à Bruxelles.



Pourtant, c'est avant même que les allemands opèrent cette percée que la république française décida de sédentariser les nomades, en avril 40. Le 6 avril 1940, les autorités françaises décrétèrent l'interdiction de circuler et l'assignation à résidence de tous les « nomades », considérant que leur circulation représentait « pour la défense nationale et la sauvegarde du secret un danger qui doit être écarté ».

Rapidement, l'arrivée de l'occupant allemand s'accompagna de la mise en place d'une législation raciale, qui commença par l'introduction du statut des Juifs, le 3 octobre 1940. S'en suit alors une ordonnance visant les Tsiganes, le 4 octobre 1940, avec l'instruction de parquer tous les nomades dans des camps d'internement gérés par des policiers français. Une trentaine de centres ont vu le jour, dont 25 étaient réservés exclusivement aux Tsiganes, et le reste aux Juifs et aux Tsiganes simultanément ou successivement (Filhol, 2001 ; Heddebaut, 2018) :



1h12 – Scène de l’assignation à résidence :



Dans cette scène, les amis et la famille de Django, qui vivent en caravanes, se voient informés d’un ordre d’assignation à résidence : ils font l’objet d’une interdiction de circuler.

De quel pays est issu le représentant des forces de l’ordre qui se rend sur le terrain et annonce l’assignation ?

Qu’est-ce que cela implique d’après vous ?

.....
.....
.....
.....
.....

1h16 – La scène de l’orgue



Pendant cette scène, Django se met à imaginer et à composer un morceau qui, on le comprend à la fin du film, sera son ultime acte de résistance. Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

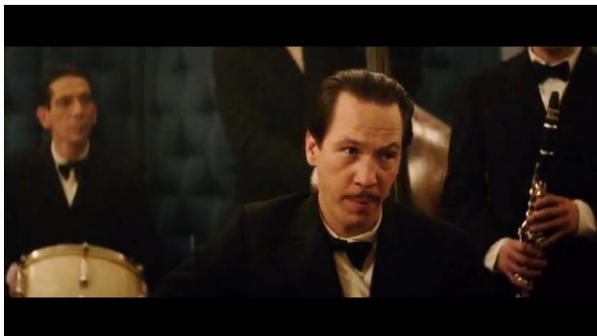
Au fur et à mesure du film, Django Reinhardt prend progressivement mesure de la gravité de la situation et de l'état qui se resserre autour de lui et de ses proches. Quelle est la situation qui déclenche la première véritable démonstration d'indignation de la part de Django Reinhardt ? Dans un échange houleux avec ses hôtes à la frontière Suisse, de quoi souhaite-t-il s'assurer ?

.....
.....
.....
.....
.....

Tout au long du film, Louise joue un dangereux double jeu avec l'occupant nazi. Comment comprenez-vous cette attitude ambiguë ?

.....
.....
.....
.....
.....

1h32 – A cet instant du film, Louise et Django réalisent ensemble un véritable coup de force, détournant l'attention des officiers allemands et leur faisant faillir à leurs propres règles. Décrivez la scène :



.....
.....
.....
.....
.....

1h41 – Dans sa fuite à travers les montagnes, Django casse sa guitare, qu’il avait emmené partout jusqu’alors. Symboliquement, qu’est-ce que ce sacrifice représente d’après vous, comment s’inscrit-il dans la quête de liberté de Django ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche info – les rafles dans la zone militaire rattachée à Bruxelles

De 1940 à juillet 1944, la Belgique et les deux départements français du Nord et du Pas de Calais ont été placés dans une même entité administrative sous contrôle allemand : la zone militaire rattachée à Bruxelles. Au sein de la zone militaire rattachée à Bruxelles, de nombreux Tsiganes ont fait l’objet de rafles à partir de l’automne 1943, année où est donné l’ordre par Himmler de déporter les Tsiganes des Pays-Bas et de la zone militaire rattachées à Bruxelles. Pour la Belgique, les archives permettent d’avancer plusieurs lieux clés avec certitude, notamment Tournai (Hainaut), Hasselt et Maaseik (Limbourg) et Bruxelles pour la Belgique.

En France, comme en Belgique, la plupart des rafles de Tsiganes ont eu lieu pendant l’automne 1943. Des familles entières furent alors arrêtées par l’armée allemande, pour la seule et unique raison qu’ils étaient Tsiganes. Certaines fiches d’arrestation trouvées dans les gendarmeries locales en témoignent : « *arrêté vraisemblablement parce que la famille serait d’origine lorraine, romanichelle* ». (Heddebaut, 2018, p. 80)

Le même sort semble avoir été réservé aux familles qui avaient déjà opté pour un mode de vie « sédentaire » et s’étaient fixées dans des municipalités françaises : « *Et quand bien même ils se seraient sédentarisés, ils tombent sous le coup d’une législation raciale qui ne dit pas son nom. Leur mode de vie antérieur leur est reproché et devient dès lors motif d’arrestation. Cela fait très clairement référence à leur spécificité : ils sont arrêtés ‘comme ex-nomades pour être internés dans un camp de concentration’ et ‘d’après des renseignements de sources officieuses et non contrôlés, [ils] seraient redirigés vers la Russie’.* » (Heddebaut, 2018, p. 95)

Les recherches historiques indiquent que le dessein des allemands s’est inscrit dans des politiques nationales déjà hostiles à la population tsigane, dont l’ambition de contrôle et de surveillance a facilité la mise en pratique.

3.3. Recherche sur la caserne Dossin



A plusieurs reprises, les personnages du film font référence à des rafles de Tsiganes qui ont lieu aux quatre coins du pays. Si cela est peu documenté et enseigné, il faut savoir qu'un nombre important des Tsiganes raflés en Belgique et dans les départements du Nord et Pas-de-Calais ont été envoyés à la caserne Dossin, avant d'être déportés vers le camp d'extermination d'Auschwitz.

Effectuez quelques recherches sur la Caserne Dossin : où est-elle située ? Quelle était sa fonction pendant la seconde guerre mondiale ? En quoi le destin de familles Tsiganes belges et françaises est-il lié à la caserne Dossin ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Effectuez une recherche sur le « convoi Z » du 15 janvier 1944 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche info – Les persécutions des Tsiganes, angle mort dans la conscience de l'Europe

Il existe autour des persécutions subies par les Tsiganes pendant la guerre une sorte de flou, un silence, même autour des événements qui ont fini par faire l'objet d'une reconnaissance historique. A tout le mieux, ils sont évoqués comme des victimes collatérales, comme l'un des « groupes additionnels » touché par les crimes nazis. C'est oublier que sous l'occupation allemande, les Tsiganes ont fait l'objet d'une mesure d'extermination totale, mêlée de la même obsession raciale et de la même préméditation que celle qui visa la communauté juive. En décembre 1942, Himmler ordonna la déportation de tous les Tsiganes vers un camp de concentration, et plus précisément vers Auschwitz, où ouvrit le "camp des Tsiganes" (*Zigeunerlager*, aussi appelé camp des familles). Hommes, femmes, enfants, vieillards, tous étaient susceptibles de tomber sous le joug de la vindicte allemande. De février 1943 à juillet 1944, des milliers de Tsiganes originaires des quatre coins de l'Europe furent envoyés vers le camp de la mort. Des centaines d'entre eux venaient de Belgique.

D'après les estimations, sur les quelques 23 000 Tsiganes passés entre les murs du camp d'Auschwitz, 21 000 perdirent la vie, emportés par la faim, le froid, l'épuisement du travail forcé, aux suites d'« expériences médicales », et puis dans les chambres à gaz. Il y a fort à penser que le nombre exact de vies décimées soit plus élevé, au vu du flou qui entourait les arrestations, les déportations et les meurtres des Tsiganes. On sait par exemple, qu'un groupe de 1700 Tsiganes polonais furent assassinés dès leur arrivée à Auschwitz, sans que leurs noms ne soient jamais inscrits dans les registres. Aux victimes des camps de concentration, il faut ajouter les massacres perpétrés par l'armée allemande et les unités mobiles de la SS qui exécutèrent sur le champ au moins 30 000 Tsiganes en Europe. **A la fin de la guerre, le dessein meurtrier des nazis avait décimé la communauté à travers l'Europe, enlevant la vie à près d'un demi-million d'entre eux.**

Les quelques recherches historiques existantes ont révélé que bien souvent, les nazis ont été aidés par les autorités locales des pays occupés dans la mise à exécution de leur plan mortifère. En France et en Belgique par exemple, les arrestations et déportations de Tsiganes a été grandement facilitée par l'existence préalable d'un système administratif distinct pour cette communauté, et d'une série de mesures spécifiques de contrôle et de fichage, qui en ont fait une cible particulièrement accessible. En Belgique, le système de la feuille de route, puis de la carte nomade, a permis un recensement et une centralisation des données relatives à la population tsigane, allant de la composition des familles à leurs moindres déplacements. C'est notamment ce qui a permis aux autorités allemandes de rassembler de nombreux Tsigane à Malines, dans la caserne Dossin, avant de les déporter vers Auschwitz.